SYTEC
TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

CEE Les certificats d'économies d'énergie
FNCCR Services publics locaux de l'énergie, de l'eau, de l'environnement et des e-communications
territoire d'énergie

ACTEE

Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

Qu'est-ce que c'est ?

Un programme d'accompagnement pour les projets communaux et intercommunaux de rénovation énergétique.

POUR QUOI FAIRE ?

Apporter des conseils et des aides financières avant travaux de rénovation pour les audits énergétiques et études techniques, ainsi que pour les instruments de mesure énergétique.

ACTEE

BÉNÉFICIAIRES
- Collectivités territoriales
- EPCI

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS
- Rénovation énergétique
- Solutions bas carbone
- Télérelève des consommations

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

FAITES-VOUS ACCOMPAGNER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.

Le programme ACTEE 2, c'est :

- **UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER**
- **DES AIDES FINANCIÈRES POUR :**
  - Réaliser des audits énergétiques et des études techniques,
  - Acheter du matériel de mesure pour suivre les consommations énergétiques,
  - S'appuyer sur une maîtrise d'œuvre.

LES BÉNÉFICIAIRES

Toutes les communes des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté et les EPCI eux-mêmes.

LES CONDITIONS

Les factures afférentes à toutes opérations doivent avoir été acquittées avant le 30/06/2024 et transmises au plus tard avant le dernier appel de fonds de juillet 2024. Les dépenses doivent porter sur des bâtiments publics tertiaires ou mixtes (tertiaires avec des logements).

Concrètement, les aides

DÉPENSES AIDÉES	Montant de l'aide	Exemples
Audits énergétiques Études techniques	50% des frais HT	Notes d'opportunité pour l'installation d'une chaufferie bois, diagnostic thermique, étude de faisabilité...
Achat de matériel de mesure et de suivi des consommations énergétiques	50% des frais HT	Compteurs de calories pour chaudières, logiciels de suivi de la consommation...
Maîtrise d'œuvre	Environ 50% des honoraires HT (peut être amené à varier)	Architecte, bureau d'études...
Prestations intellectuelles	50% des frais HT	Formation/sensibilisation des utilisateurs des bâtiments ou des élus, assistance à maîtrise d'ouvrage...

** Sous réserve des conditions d'éligibilité et dans la limite des enveloppes disponibles*

Pour en savoir plus...

POUR PLUS D'INFORMATIONS ET BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT POUR VOS PROJETS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :

SYTEC
TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

ACTEE
Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

CEE Les certificats d'économies d'énergie

FNCCR
SERVICES PUBLICS LOCAUX DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES E-COMMUNICATIONS

territoire d'énergie

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

Service transition énergétique
17 bis place d'Armes
15 100 SAINT-FLOUR
Tél. 04 71 60 71 83 - 06 09 76 56 38
tepos@sytec15.fr - **www.sytec15.fr**

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

www.programme-cee-actee.fr

ACTEE – Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique – est un programme CEE porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). Son objectif : mettre à disposition des collectivités des outils d'aide à la décision et réduire les coûts d'ingénierie en amont afin de massifier le développement des projets d'efficacité énergétique sur le parc public tertiaire.

Décembre 2023 - Crédits Photos : Joe Ramadier, Shutterstock - Conception graphique : Graphic Repro
Ne pas jeter sur la voie publique.